

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 11 juin 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des conférences de la CCIT du Doubs, à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h05

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) : M. Jean-Yves PRALON

Etaient présents en visioconférence (avec possibilité de vote par procuration) :

Avanne-Aveney : M. Joël GODARD, suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Claudine CAULET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crète** : Mme Martine LEOTARD **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieille** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants :

MJ.BERNABEU, AS.ANDRIANTAVY, S.BARATI-AYMONIER, T.BIZE, P.BONNET, P. BONTEMPS, E.BRIOT, YM.DAHOU, D.DARD, C.DELBENDE, O.FAIVRE-PETITJEAN, B.FALCINELLA, A.GHEZALI, G.GONON, C.MICHEL, M.OMOURI, S.PESEUX, D.POISSENOT, R.REBRAB, M.SEBAH, R.STHAL, I.SUGNY, C.THIEBAUT, G.VAN HELLE, P.COURTOT, C.BOTTERON, V.DRUGE, JF.MENESTRIER, M.LEOTARD, R.BOROWIK, H.TRUDET, JP.JANNIN, P.CORNE, D.PARIS, M.FELT, L.BERNARD, C.MAIRE, B.LOUIS, A.OLSKAK, R.STEPOURJINE, N.DUSSAUCY, J.ADRIANSEN, F.RACLOT

Mandataires :

JP.MICHAUD, A.VIGNOT, S.WANLIN, C.LIME, C.WERTHE, M.ZEHAF, C.LIME, N.BODIN, P.CURIE, E.MAILLOT, L.CROIZIER, K.ROCHDI, Y.POUJET, C.COMTE-DELEUZE, M.LOYAT, J.GROSPELLIN, M.DALPHIN, P.CURIE, T.MORTON, C.WERTHE, E.ALAUZET, M.EL-YASSA, E.ALAUZET, D.SCHAUSS, A.BLESSEMILLE, S.RUTKOWSKI, F.GALLIOU, S.RUTKOWSKI, E.BOURGEOIS, B.VUILLEMIN, D.HUOT, B.VUILLEMIN, A.BLESSEMILLE, G.GAVIGNET, Y.GUYEN, H.BERMOND, F.BAILLY, J.KRIEGER, JP.MICHAUD, JM.BOUSSET, D.JACQUIN, D.PANEAU, G.ORY

Délibération n°2020/005245

Rapport n°1.1.5 - Révisions des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Révisions des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de clôturer cinq AP/CP : les AP « Schéma départemental GDV 2013-2019 », « PLH 2006-2012 », « Equipements fluviaux » et « Entrée de Morre » au budget principal et l'AP « Travaux de mises aux normes des dépôts » au budget annexe Transports.

La clôture des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du CA et de la DM1 sont donc l'occasion d'effectuer ces clôtures.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée aux maquettes budgétaires de la Décision Modificative n°1 2020.

Toute clôture d'AP-AE intègre les réalisations de l'exercice écoulé (CA 2019).

I. Clôture de l'AP/CP Schéma Départemental GDV 2013-2019 au budget principal

1- Rappel du programme initial

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013-2019 du Doubs a été approuvé le 18 mars 2013.

Ce projet faisait état de 2 nouvelles obligations pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon devenue maintenant Grand Besançon Métropole, en plus de l'entretien des aires déjà existantes :

- création de 12 terrains familiaux (2 par secteur de l'agglomération),
- création d'un terrain de délestage – aménagement sommaire d'un terrain platformé permettant l'accueil simultané d'une trentaine de caravanes (à Besançon)

La conformité avec le schéma imposé par l'Etat et le Conseil Départemental est la condition indispensable d'une gestion régulée de la politique d'accueil des gens du voyage sur le territoire. En effet, lorsque l'intercommunalité respecte les prescriptions établies par le schéma directeur, elle s'offre la possibilité de recourir à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 qui permet de solliciter le Préfet pour l'évacuation forcée des caravanes en situation de stationnement irrégulier dans les 72 heures suivant la saisine sans nul besoin d'une décision de justice préalable.

La problématique des stationnements irréguliers génère des situations complexes en termes d'atteinte au bon fonctionnement d'équipements publics (sites sportifs, parking-relais, salles polyvalentes, etc.), en termes de salubrité (équipements non prévus pour répondre aux besoins des populations : sanitaires et équipements de collecte des déchets notamment), en termes de possibles dégradations (surfaces agricoles, équipements de sécurisation, etc.), en termes de possibles troubles à l'ordre public (proximité avec les habitations, les commerces, les équipements publics) et enfin en termes financiers (réparation des éventuelles dégradations, indemnisation des communes et particuliers, location d'équipements mobiles coûteux, etc.).

De ce point de vue, la conformité au schéma départemental doit être un véritable outil d'aide à la gestion de la politique d'accueil des gens du voyage.

Pour répondre aux nouvelles obligations du schéma, une AP avait été créée et intitulée « Schéma départemental 2013-2019 ». Le solde de l'ancienne AP d'un montant de 641 410€ avait été reporté sur la nouvelle.

2- Les réalisations de l'AP

Le Grand Besançon est chargé de la création, de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire.

L'accueil des gens du voyage est défini par la loi du 5 juillet 2000 et les Schémas départementaux. Une société privée gère pour le compte du Grand Besançon les équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage présents sur l'agglomération.

L'évolution du mode de vie des gens du voyage allant vers une sédentarisation progressive, **un terrain familial** a été créé sur le territoire de la collectivité. Il s'agit de la première opération de ce type réalisée par le Grand Besançon. L'acquisition d'un terrain situé avenue de la Providence aux Montboucons s'est réalisée en 2016, puis la construction d'un bâtiment d'environ 35 m². Ce projet s'est terminé en juin 2017 et a sollicité **54 K€** de crédits. Une première famille s'est installée en août 2017.

Le deuxième projet réalisé est **l'aire de grands passages** : cet équipement est ouvert uniquement du 1er avril au 30 septembre chaque année, et est réservé aux grands groupes traditionnels se déplaçant pendant la période estivale. Une aire provisoire, l'aire de Marchaux-Chaudefontaine, d'une superficie de plus de 4 hectares avec une capacité de 200 places de caravanes a été créée en 2017. 284 K€ ont permis de réaliser l'acquisition du terrain, les travaux et l'aménagement du site alimenté en eau potable, en électricité et doté d'un dispositif de traitement des eaux usées.

L'aire de Marchaux-Chaudefontaine est une solution provisoire, d'où la nécessité pour le Grand Besançon de créer une nouvelle aire d'accueil de très grands passages, qui pourra recevoir près de 250 caravanes, avec des installations d'eau, d'électricité et de déchets ménagers sur place. En 2019, 24 K€ HT ont été dépensés pour les études.

Pour ces actions, 67 K€ de subventions ont été versés de la part du Département du Doubs et de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Un nouveau schéma départemental des gens du voyage pour la période 2020-2025 étant actuellement élaboré, il est proposé de clôturer cette AP. Une nouvelle AP sera créée lorsque les caractéristiques financières du nouveau schéma seront précisément définies.

CLOTURE CA 2019									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DEPENSES									
21	acquisitions foncières	41 236				39 845		1 391	
21	VRD et aménagements	239 189			5 564	1 372	183 428	24 430	24 395
23	maîtrise d'œuvre et travaux	81 504			7 219		74 284		
	TOTAL	361 929	0	0	12 784	41 217	257 712	25 821	24 395
RECETTES									
13	subventions	67 127					67 127		

II. Clôture de l'AP/CP PLH 2006-2012 au budget principal

1- Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a pour objet la gestion des fonds propres octroyés par le Grand Besançon dans les conditions définies par le Programme Local de l'Habitat voté en juin 2006, pour 6 ans, et afin de soutenir la production de logements locatifs publics tant dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (Droit commun) que des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) de Clairs-Soleils et de Planoise.

2- Les réalisations de l'AP

Grâce à cet outil, le Grand Besançon est devenu un acteur incontournable de l'habitat.

Les leviers d'intervention mis en place par la Communauté Urbaine sont maîtrisés en termes de financement des logements locatifs publics, dans le cadre du droit commun et des programmes de rénovation urbaine de Planoise et des Clairs Soleils. Ainsi, **938 agréments de type PLUS et PLAI**

ont été attribués de 2006 à 2011, pour 77 opérations, dans le cadre du droit commun et financés par le Grand Besançon à hauteur de 4,5 M€ (subvention d'équilibre et surcharge foncière).

Toutefois cette production est inférieure aux objectifs initiaux et à ceux du PLH actualisé en 2010 et est localisée essentiellement sur la ville-centre. Plusieurs raisons expliquent ce bilan: la diminution du nombre d'agrément et de l'enveloppe financière de l'Etat dans le cadre de la délégation de compétence, l'application des 10 ou 20 % de logements locatifs publics imposés par le PLU de la Ville de Besançon et enfin la difficulté dans certains cas de produire du logement public sur les communes périphériques.

Dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, le Grand Besançon respecte ses engagements en participant à hauteur et même au-delà, pour certaines opérations, des montants figurant au sein des conventions signées avec l'ANRU (plus d'1 M€ a été attribué par le Grand Besançon pour le financement de la reconstruction de 366 logements locatifs publics sur site et hors site).

Le bilan en termes de financement des logements locatifs privés est très positif grâce à la mise en œuvre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ainsi, 93 logements de propriétaires bailleurs ont été aidés, ce qui a généré 5 082 724 € de travaux (avec l'intervention du Grand Besançon à hauteur de 387 325 €). 232 dossiers de propriétaires occupants ont également été traités générant 2 164 277 € de travaux (avec le soutien du Grand Besançon à hauteur de 21 338 €).

Par ailleurs, le Grand Besançon a su promouvoir et traduire dans ses actions des thématiques importantes telles que la performance énergétique des logements, l'accessibilité et l'adaptabilité du parc au vieillissement.

En contrepartie de ce bilan positif, certains résultats sont toutefois plus contrastés, telles que l'action foncière, la répartition territoriale, ou le logement et l'hébergement des personnes en grande difficulté. Ces thématiques sont donc renforcées dans le PLH 2013-2019 qui figure au sein de l'AP Habitat 2013-2021 (avec prorogation de deux années telle que validée lors du Conseil communautaire du 2 mars).

Cette autorisation de programme a donc permis le versement de 6,7 M€ de subventions de 2006 à 2019 pour la mise en œuvre du PLH 2006-2012.

CLOTURE CA 2019															
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DEPENSES															
204	Subventions	6 663 854	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	781 612	1 383 541	544 375	343 170	903 355	102 425	0	6 861
	TOTAL	6 663 854	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	781 612	1 383 541	544 375	343 170	903 355	102 425	0	6 861

III. Clôture de l'AP/CP Equipements fluviaux au budget principal

1- Rappel du programme initial

L'AP/CP portait initialement sur la mise en place d'un port d'agglomération multi-sites à travers trois opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière de l'île St Pierre à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale sur le port fluvial à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale à Deluz.

Ces opérations ont été conduites de 2005 à 2009 avec un soutien de l'Etat, de la Région (programme Avenir du Territoire entre Saône et Rhin -ATSR) et du Département du Doubs.

Depuis la mise en service du port d'agglomération multi-sites mi-2009, le bilan est positif. La gestion du port a été confiée à Solidarité Doubs Handicap (SDH) en 2009 puis à nouveau en 2012 dans le cadre d'un marché cette fois réservé aux établissements d'insertion de travailleurs handicapés.

La fréquentation a largement augmenté (d'environ 200/300 à 800/900 bateaux par an). Deux loueurs jusque-là absents commercialisent à présent la destination Besançon (Locaboat depuis 2011, Saône Plaisance à compter de 2014) grâce à un partenariat avec SDH. Deux sociétés de péniches-hôtels (croisière Orex, Croisi Europe) programment également la vallée du Doubs depuis 2013 et font halte à Besançon sur la halte de la Cité des Arts équipée pour accueillir les grands bateaux.

A noter également que de nouvelles activités ont été initiées en propre par SDH (location de petits bateaux électriques et de bateaux habitables, atelier de réparation à Deluz) qui contribuent à la dynamique du tourisme fluvial sur le Grand Besançon et sur le Doubs en général, à l'animation et à la réappropriation de la rivière à Besançon.

Le Grand Besançon a de son côté également développé la promotion et l'animation : brochure « Au Fil du Doubs » étendue en 2014 à l'ensemble de la vallée du Doubs et de la Saône, actions de promotion avec le collectif CRT, manifestations Jour de Plaisance et mardis des rives.

Tout ceci contribue à créer une dynamique autour de la vallée du Doubs, destination touristique s'appuyant sur l'Eurovélo et le tourisme fluvial.

Cependant, il s'est avéré que des équipements et aménagements complémentaires étaient nécessaires pour optimiser et garantir le bon fonctionnement du port, maintenir les partenariats développés (loueurs), favoriser la réussite des projets d'activités et d'emplois liés mais aussi pour offrir des conditions de travail adaptées au gestionnaire (locaux aux normes notamment).

Le schéma de développement validé en 2011 est le suivant :

- 1/ Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant (gazole) à Besançon : réalisé en 2012 et complété en 2013
- 2/ Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour les plaisanciers et les cyclotouristes à Deluz, avec les objectifs de permettre une présence sur place du gestionnaire, améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers, fixer des bateaux en location longue durée, répondre au besoin d'équipements d'accueil des cyclotouristes dont la fréquentation connaît une forte croissance le long de l'eurovélo6.
- 3/ Réaménagement, extension et mise aux normes de la capitainerie avec pour objectifs la mise aux normes des locaux, adapter la capitainerie à la fréquentation en hausse et au développement des activités de location.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2012, les crédits en dépenses sont inscrits en euros HT car les investissements liés au port d'agglomération sont assujettis à la TVA.

2- Les réalisations de l'AP

Cette autorisation de programme a donc permis notamment les réalisations suivantes :

En dépenses, le montant total atteint 4 424 430 € :

- l'aménagement de la station carburant sur la halte de la Cité des Arts, pour un coût total de 46 051 € HT en 2012 ;
- l'aménagement d'un accueil et de sanitaires pour les plaisanciers et les usagers de la véloroute à Deluz pour 136 224 € en 2013 ;
- le CP 2015 s'élève à 247 681 € et porte ainsi pour une majeure partie sur les travaux de Deluz et pour une petite partie sur le lancement des études pour la capitainerie.
- les CP 2016 et suivants portent uniquement sur le projet relatif à la capitainerie.

En recettes, le montant total de l'AP atteint 2 100 966 €, principalement au titre de subventions.

- Maison éclusière : entre 2005 et 2007, 56 K€ de subventions ont été perçus de l'Etat (pour 15 K€) et de la Région (pour 41 K€),
- Quais Besançon et Deluz : entre 2008 et 2010, 1 809 K€ de subventions ont été perçus de l'Etat (525 K€), de la Région (642 K€) et du Département (642 K€),
- Station carburant sur la halte fluviale de la Cité des Arts : subvention de 5 K€ perçue de la Région en 2014,
- Accueil halte nautique-véloroute à Deluz : des subventions ont été reçues de la part de la Région et du Département, pour 91 K€,
- Capitainerie du moulin Saint-Paul : des subventions ont été perçues courant 2018 et 2019 auprès de la Région, du Département et de l'Europe, pour 137 K€.

CLOTURE CA 2019								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	CA 2004 à CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DEPENSES								
20	études	184 562	167 471	2 764	338	12 048	1 941,62	
23	maîtrise d'œuvre	325 276	320 640			4 636		
23	travaux	3 914 249	3 363 818	194 215	54 040		270 685	31 492
23	frais annexes	343	343					
	TOTAL	4 424 430	3 852 272	196 978	54 377	16 684	272 626	31 492
RECETTES								
13	subventions : Etat, Région, CD25	2 096 518	1 869 023	40 331	50 638	-	55 278	81 248
23	Annulation de mandats	4 448	4 448			-		

Les gros travaux étant réalisés, il est proposé de clôturer l'AP et de continuer par une gestion hors AP pour les entretiens et réparations futurs.

IV. Clôture de l'AP/CP Entrée de Morre au budget principal

1- Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a pour objet de requalifier l'entrée d'agglomération à Morre par l'acquisition et la déconstruction de plusieurs bâtiments puis la réalisation d'un espace public.

2- Les réalisations de l'AP

Cette autorisation de programme a donc permis notamment les réalisations suivantes :

En dépenses, le montant total atteint **163 401 €** :

- réalisation des études (faisabilité, diagnostic amiante, etc.) pour 8 K€,
- acquisitions foncières, travaux de démolition et aménagements pour 156 K€.

En recettes, le montant total de l'AP atteint **8 616 €** correspondant à un financement du Département du Doubs.

CLOTURE CA 2019								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	CA 2007	CA 2008	CA 2010	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DEPENSES								
20	études	7 599	4 449	1 112		2 038	-	
23	maîtrise d'œuvre	52 618	52 618		-	-		
23	acquisitions et travaux	103 184		3 005		260	52 567	47 352
	TOTAL	163 401	57 067	4 117	-	2 298	52 567	47 352
RECETTES								
13	subventions	8 616	-	-	8 616	-	-	-

V. Clôture de l'AP/CP Travaux de mises aux normes (Budget annexe Transports)

1- Rappel du programme initial

Les dépôts de bus du réseau de transport public GINKO représentent un patrimoine ancien. Ces dépôts, construits en 1964, pour celui de Trey, et en 1974, pour celui de Planoise, atteignent un fort niveau d'obsolescence, malgré les interventions correctives survenues au début des années 2000. Une nécessaire remise à niveau globale des installations s'est imposée pour assurer la sécurité des personnels et l'efficience de la production du service GINKO.

L'opération a permis la réalisation de la mise aux normes des installations des dépôts de bus du réseau GINKO, en particulier celui de Planoise. En effet, il n'a pas été proposé d'interventions sur le dépôt de Trey dans le cadre de cette AP/CP, compte tenu de la création d'un centre de maintenance tramway et du caractère très obsolète des installations, avec la fin des activités (ateliers gazole et 25 bus déménagés à Planoise depuis 2010), qui a préfiguré la fermeture du site.

2- Les réalisations de l'AP

Cette opération a permis notamment la mise aux normes et/ou en sécurité sur le site de Planoise pour **un total de 1 445 848 €** :

- des cuves de gazole,
- des installations électriques,
- des enclos, avec la fourniture et la pose de portails automatisés,
- du réseau de chauffage,
- de la station de lavage,
- des cours et dépôts, notamment avec des travaux d'assainissement,

En recettes, le montant total de l'AP atteint 264 070 € correspondant à une subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement.

CLOTURE CA 2019									
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DEPENSES									
20	études	19 961	3 010	400	672	2 850	7 123	5 906	0
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 425 887		119 159	137 472	366 616	677 125	125 514	0
	TOTAL	1 445 848	3 010	119 559	138 144	369 466	684 248	131 420	0
RECETTES									
13	subvention	264 070	0	0	0	0	0	192 013	72 057

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les clôtures des autorisations de programme des AP/CP suivantes :

- « Schéma départemental GDV 2013-2019 » ;
- « PLH 2006-2012 » ;
- « Equipements fluviaux » ;
- « Entrée de Morre » ;
- « Travaux de mises aux normes » au budget annexe Transports.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Louis FOUSSERET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0